



Conseil de l'Europe
Assemblée parlementaire

Le Secrétaire Général

Strasbourg, 28 août 2012

Cher(e) Secrétaire Général(e), Cher(e) Collègue,

J'aurai le grand plaisir de vous rencontrer à la prochaine réunion des Secrétaires Générales et Secrétaires Généraux, qui se tiendra à Strasbourg le 21 septembre 2012, à l'occasion de la Conférence européenne des Présidents de parlement. Durant cette réunion, nous examinerons entre autres le Rapport d'activité du Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERPD), ainsi que ses programme et priorités pour 2012 – 2013. Je compte beaucoup sur votre présence et votre participation active à la réunion.

Dans ce contexte, je vous informe que j'ai l'intention de soumettre à la réunion des propositions pour deux amendements au Statut actuel du CERDP. En effet, conformément à l'article 11 du Statut du CERDP, «La révision de (...) ces statuts relève de la compétence des Secrétaires généraux des assemblées membres qui se réunissent à l'occasion de la Conférence européenne des Présidents de parlement.»

Ma première proposition concerne l'article 2 du Statut, qui fait encore référence à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale. Comme vous le savez, cette Assemblée a cessé d'exister en 2010. Il convient donc de modifier le Statut en conséquence.

Ma deuxième proposition concerne l'article 3 du Statut, qui donne des droits spécifiques au sein du CERDP aux parlements jouissant du statut d'invité spécial ou d'observateur auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. J'ai l'intention d'élargir ce groupe en y incluant aussi les parlements jouissant du statut de « partenaire pour la démocratie » auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Le statut de « partenaire pour la démocratie », créé par l'Assemblée en 2009, peut être octroyé à des parlements nationaux d'Etats non membres voisins du Conseil de l'Europe qui remplissent des conditions spécifiques précisées dans le Règlement de l'Assemblée (entre autres : l'aspiration du parlement concerné à adhérer aux valeurs du Conseil de l'Europe, qui sont la démocratie pluraliste et basée sur la parité entre les femmes et les hommes, la primauté du droit et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales). En principe, les parlements nationaux de tous les pays du Sud de la Méditerranée et du Proche-Orient participant à l'Union pour le Processus de Barcelone – la Méditerranée (y compris le Conseil législatif palestinien) et des pays d'Asie centrale participant à l'OSCE (Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan) peuvent se porter candidats pour l'obtention du statut de « partenaire pour la démocratie » auprès de l'Assemblée. Jusqu'ici, l'Assemblée a octroyé ce statut au Parlement du Maroc et au Conseil national palestinien. Les Secrétaires Généraux des deux parlements se sont dits vivement intéressés par l'établissement de liens avec le CERDP. Je suis personnellement convaincu que leur participation aux travaux de ce dernier serait avantageuse pour toutes les parties.

Lettre adressée aux Secrétaires générales/Secrétaires Généraux invités à la réunion du 21 septembre 2012

Adresse postale :
F-67075 Strasbourg Cedex

Tél. : +33 (0)3 88 41 36 30
Fax : +33 (0)3 88 41 27 76
wojciech.sarwicki@coe.int

C'est pourquoi j'aimerais ajouter un point supplémentaire à l'ordre du Jour de notre réunion, à savoir – Révision du Statut du CERDP – et soumettre à votre attention pour approbation éventuelle des amendements suivants au Statut :

Amendement n° 1 :

A l'article 2, supprimer les termes : « ; l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale* ».

Amendement n° 2 :

A l'article 3, paragraphe 1, après les termes : « invité spécial », ajouter les termes : « , partenaire pour la démocratie ».

Je souhaite également consulter le Comité exécutif du CERDP à ce sujet et en particulier dans la substance en ce qui concerne le second amendement. Le Comité exécutif se réunira le 17 septembre, juste à temps pour nous donner son avis sur la proposition d'amendement.

Je compte beaucoup sur votre compréhension et votre appui et me réjouis d'avance de vous voir à Strasbourg en septembre.

Je vous prie d'agréer, Cher(e) Secrétaire Général(e), Cher(e) Collègue, l'expression de mes salutations les meilleures.



Wojciech Sawicki